Publication ASSM / « Mesures de soins intensifs »

Mesures de soins intensifs

Directive de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM), mai 2013, 51 pages.

Sous la direction du Prof. Reto Stocker de Zurich, ces directives ont été rédigées après environ trois ans de travail. Elles concernent non seulement les situations dans lesquelles les patients se trouvent déjà dans l'unité des soins intensifs, mais également toutes les situations dans lesquelles des mesures de soins intensifs sont adoptées.

Ces directives soulignent que l'évaluation du pronostic fait partie des missions essentielles, mais particulièrement délicates, de la médecine intensive. C'est pourquoi, la sous-commission a jugé nécessaire de définir avec précision les notions clés importantes pour l'indication de soins intensifs telles que « inefficacité », « manque de sens », « qualité de vie » et « dépendance ». Les nouvelles directives accordent une importance majeure aux processus de décision ; en même temps, elles distinguent clairement l'indication de soins intensifs qui relève de la responsabilité du médecin et le droit du patient (ou de la personne habilitée à le représenter) de consentir à un traitement médicalement indiqué ou de le refuser.

Les directives abordent également la question du triage, c'est-à-dire des critères pour l'admission d'un patient dans l'unité des soins intensifs, son transfert dans un autre service ou le renoncement à sa réadmission lorsque son état laisse supposer que des soins intensifs s'avéreront inutiles.

La directive à télécharger en ligne